

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09.11.2021

Étaient présents : ARRIGONI Franck, BARI Matthieu, DUPORTAL Raphaël, MARQUET Christophe, PHILIPPE Yannick, RAZBINSKI Sacha, SIEGER Elisabeth.

Absent excusé : MARTINS Carla (a donné procuration à Mme SIEGER Elisabeth), MERCIER Sylvie, PARGUER Catherine.

M. PHILIPPE Yannick a été nommé secrétaire de séance.

1/ Décision modificative n°2 – Budget Communal - Délibération 29/2021

Afin que la Commune puisse régler la facture du socle numérique pour l'école d'Arpenans, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits comme suit :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2151	Réseaux de voirie	45 000 €	- 1 500 €	43 500 €
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSÉES	2041481	Cne : bien mobilier, matériel	0 €	+ 1 500 €	1 500 €

Après l'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2 au budget 2021 telle que définie dans le tableau ci-dessus.
- autorise Madame le Maire à signer les actes correspondants

2/ Attribution d'une convention de participation pour le risque prévoyance

Après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité a participé à la mise en concurrence du Centre de gestion pour la mise en place d'une convention de participation pour la protection sociale complémentaire du risque Prévoyance de ses agents.

Par décision du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute Saône lors d'une délibération en date du 28 septembre 2021, la convention de participation a été attribuée, après analyse des offres et recueil du comité technique départemental, à l'opérateur **Mutuelle nationale territoriale (MNT)**.

Il est proposé d'adhérer à cette convention de participation et de fixer le montant mensuel unitaire par agent à 5 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'adhésion à la convention de participation et la prise en charge des participations financières prévues, selon les conditions ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatifs à ce dossier.

3/ Contrat d'assurance des risques statutaires

Le rapport du Maire étant entendu,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **décident** d'accepter la proposition faite par la compagnie CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS,
- ⇒ **décident** d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires" proposée par le Centre de gestion de la Haute-Saône,
- ⇒ **s'engagent** à inscrire les crédits nécessaires au budget
- ⇒ **autorisent** Madame le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

4/ Demande de remboursement de M.GLESMANN Edwin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le remboursement des frais de rénovation de la cheminée pour un montant de 189 € et autorise Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

5/ Rapport d'activités 2020 du SIED70

Les membres du conseil municipal, prennent acte du rapport d'activités du SIED présenté par Mme le Maire.

Le Maire

E. SIEGER